



section FO Alstom Transport Information Solutions  
Saint-Ouen  
[www.fo-sif.org](http://www.fo-sif.org)



## PÉTITION

### NON AU « FLEX-OFFICE » !

La flexibilité n'ayant pas de limite dans l'imagination de la Direction, celle-ci a annoncé en réunion de CE son intention de mettre en place le « flex-office » pour réduire le nombre de mètres carrés utilisés.

Il s'agirait de fonctionner avec un nombre de bureaux inférieur à l'effectif. Ce système repose sur l'hypothèse que chaque jour, il y a des salariés absents du fait du TAD, des congés ou des déplacements. Le salarié qui arrive le matin devrait aller chercher ses affaires dans un casier et ensuite trouver un poste de travail libre.

Ce dispositif, déjà mis en place sur le site de signalisation ferroviaire de Siemens à Châtillon, entraînerait : augmentation du **stress, détérioration des relations entre collègues**.

Nous rappelons que les expériences de « flex-office », par exemple au Techno-centre Renault à Guyancourt, ont démontré que celui-ci est un facteur majeur de stress et de burn-out. On constate déjà hélas, que certains nouveaux ou nouvelles embauché-e-s et prestataires n'ont pas de bureau attribué et naviguent ainsi, au gré des congés ou des déplacements des collègues, de bureau en bureau.

### **NOUS NE VOULONS PAS DEVENIR DES SBF (Sans Bureau Fixe) !**

**Nous, soussignés, exigeons le maintien d'un bureau fixe attribué pour chaque salarié (Alstom ou prestataire).**

Nom	Prénom	Etablissement	Signature

Pétition à remettre à un délégué FO ou à la réunion d'information syndicale le 6 décembre (voir au verso).

La section FO TIS Saint-Ouen vous invite à une

# **RÉUNION D'INFORMATION SYNDICALE**

**JEUDI 6 DÉCEMBRE DE 13H À 14H**

**SALLE KAPPA 1 et 2**

**Ordre du jour :**

- « Flex-office » (ou « bureaux nomades »)
- Absorption d'Alstom par Siemens
- Points divers

**venez tous à la réunion**

**d'information**

**syndicale<sup>1</sup> !**

---

<sup>1</sup> Chaque salarié bénéficie d'une heure d'information syndicale par semestre prise sur le temps de travail (imputation : CBINT, code 103).